

M.R.B.C. - A.A.T.L.
Direction des Monuments et des Sites
M. P. CRAHAY
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2078-0028-0 (Michèle Herla)
N/Réf. : AVL/ah/SBK-2.228/s454/OE
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK / EVERE. Gare de Formation de Schaerbeek. Demande de classement comme monument de l'ancien dépôt de locomotives à vapeur

En réponse à votre courrier du 20 février 2009 concernant l'objet susmentionné et conformément à l'article 222 § 2 du COBAT nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 1^{er} avril 2009, notre Assemblée a émis un avis **favorable sur le classement comme monument de la totalité du bien mentionné sous rubrique en raison de sa valeur historique et technique.**

Le hangar, qui se situe sur le site de la gare de Schaerbeek-Formation, mérite d'être protégé légalement comme témoignage exceptionnel, tant au niveau régional que national, de l'architecture ferroviaire belge liée à l'utilisation des locomotives à vapeur et diesel. Il est en bon état de conservation et constitue le dernier exemple de cette typologie qui soit conservé en Belgique. S'agissant d'un des plus grands dépôts pour locomotives qui n'aient jamais été construits par les Chemins de Fer de l'Etat belge, cette construction exceptionnelle présente des potentialités importantes en matière de réaffectation (fonction muséale par exemple). Le classement pourrait ainsi contribuer à la mise en valeur du hangar dans le cadre de la restructuration du site de la gare de formation.

La description ainsi que l'historique du bâtiment sont repris dans la proposition de classement émanant de l'asbl Pétitions Patrimoine, à laquelle cette proposition fait suite. La CRMS demande à la Direction des Monuments et des Sites de prendre en charge l'élaboration du dossier définitif en se fondant sur des renseignements fournis par le demandeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. : M. E. Kir, Secrétaire d'Etat en charge de la protection du patrimoine